



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 6 novembre 2023, 19 h le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

96, 7^e Avenue Ouest
Lot 4 729 491
Cadastre du Québec
Propriétaire : 9450-2887 Québec inc.

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre l'installation d'un abri de toile de type dôme sur le lot 4 729 491 dans la zone IN-1;
- Permettre que l'abri de toile (dôme), considéré comme un bâtiment secondaire détaché, soit installé à l'arrière du bâtiment principal avec un espace libre entre le bâtiment secondaire détaché (dôme) et le bâtiment principal à 0 mètre au lieu de 2,5 mètres;

Le tout tel que décrit au Règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance régulière du 6 novembre 2023 à 19 h, à la salle communautaire/secteur Colombourg.

Donné à Macamic, ce 19 octobre 2023

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe